

Mai

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



SMICTOM

En raison des jours fériés des mercredis 1er et 8 mai 2013, les **bacs gris** (déchets compostables et non recyclables), **seront collectés le samedi 4 mai 2013** (début de collecte à 4h45).

Fermeture exceptionnelle des déchèteries le lundi 20 mai 2013.

Renseignements au 03 88 92 27 19

IDEE SORTIE

Le Centre de Réintroduction à HUNAWIHR vous propose diverses activités en 2013:

- **le Labyrinthe des Sens** : sentir l'écorce sous ses pieds nus, goûter la menthe banane ou la menthe chocolat, voir comme un insecte...
- **la Fête de la Nature** : 25 et 26 mai 2013 dont le thème est « les Petites Bêtes et Cie ». À cette occasion, possibilité de gagner une nuit dans les arbres (www.les-cabanes-essentielles.fr).
- **les Matinées Nature** : organisées tous les 1er dimanches du mois (avril à octobre). Sont proposés des ateliers à thèmes comme l'initiation à l'apiculture, construction de nichoirs...
- **les Nocturnes Alsaciennes** : les 1er, 08 et 15 août 2013 avec animations pour les enfants dès 17h, tartes flambées et soirée à thème.

Brochure disponible en mairie.

Centre de réintroduction

Route des Vins

68150 HUNAWIHR

Renseignements au **03 89 73 28 48**

NOTE D'INFORMATIONS

FERMETURE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**

Le 15 et 16 mai 2013.

Les permanences reprendront normalement mercredi 22 mai.

Rectificatif : la mairie sera ouverte lundi 29 avril 2013

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21 — KEUSCH Jean-Jacques 03.88.85.37.51)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Gratuite et valable 10 ans, la demande se fait à la mairie de votre domicile. Le délai de délivrance peut varier de **4 à 6 semaines**.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie carte d'identité du représentant légal

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.

Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.

RAPPEL : les autorisations de sortie du territoire ont été supprimées depuis le 1er janvier 2013. A présent, la personne mineure doit posséder une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport) pour tous voyages ou sorties hors du territoire français.

LA BOUILLOIRE

La Bouilloire (Impasse de l'Ecole à Marckolsheim) ouvre ses portes au grand public :

samedi de 14h à 23h et dimanche de 10h à 18h

=> *Samedi 4 Mai à 16h : Inauguration officielle*

Venez participer à des ateliers créatifs, voir des démonstrations sur scène, faites- vous surprendre par des spectacles de rues, des visites guidées et décalées, laissez-vous bercer pas des contes, mettez en ébullition vos sens en participant à des ciné-concerts.

La Bouilloire, l'équipe du cinéma, vous proposera notamment :

- Samedi 4 Mai 2013 à 14h : **Boule et Bill**

- Dimanche 5 Mai 2013 à 17h: **Le monde Fantastique d'OZ** en 3D (film à partir de 6 ans).

FONDATION DU PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire? Vous possédez une maison caractéristique du patrimoine Alsacien? La Fondation du Patrimoine est là pour assurer la **sauvegarde** et la **valorisation du patrimoine territorial**.

Toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu, les sociétés transparentes (SCI, GEF, SNC...) sous certaines conditions, les copropriétés et indivisions peuvent obtenir le label de la Fondation du Patrimoine. Avec ce label, réalisez une restauration de qualité et *défiscalez 50 à 100 % de vos travaux !*

Les types d'immeubles concernés :

- les immeubles non habitables (petit patrimoine de proximité) en zone rurale et urbaine,
- les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural
- Les immeubles habitables et non habitables situés dans les Zones de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager.

Divers types de travaux sont concernés : toitures, couvertures et charpentes, façades, huisseries, menuiseries extérieures... (nécessité d'avoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France, les honoraires sont éligibles).

Avantages fiscaux avec le label :

- déduction de votre revenu global imposable si l'immeuble ne produit pas de revenus :
 - 50 % du montant TTC des travaux de restauration
 - 100 % du montant TTC des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20 % de subventions (montant défiscalisable calculé net de subventions).
- Déduction de vos revenus fonciers lorsque l'immeuble est donné en location :
100 % du montant des travaux TTC sans application du seuil de 10 700 euros. Le propriétaire dispose de 5 ans pour effectuer les travaux et déduire chaque année de son revenu imposable, les travaux payés dans l'année.

Les travaux ne doivent pas avoir commencer avant l'obtention du label !

Contactez :

Fondation du Patrimoine Délégation Alsace

9 Place Kléber — 67000 STRASBOURG

Point d'accueil : Société Industrielle de Mulhouse

Tél : 03 88 22 32 15 / Fax : 03 88 22 24 94

delegation-alsace@fondation-patrimoine.com

EMMAÛS – VENTES À THÈMES

- ♦ **Le 4 et 5 mai** : **PORTES OUVERTES en non-stop de 10h à 18h** avec possibilité de restauration sur place. Boîtes métalliques, bandes dessinées, vinyles, gravures, buvards, tapis, multi collections, appareils photos, bijoux, tondeuses, puériculture.
- ♦ **Du 1^{er} au 6 juin** : cocottes minutes, tapis, vélos, instruments de musique
- ♦ **Le 6 et 7 juillet** : vaisselle au kilo, alsatique (vaisselle, tableau, livres).
- ♦ **Le 3 et 4 août** : vinyles, fournitures scolaires, 50% sur les livres.
- ♦ **Le 7 et 8 septembre** : Bandes dessinées, disques de collection, affiches de cinéma, vélos.
- ♦ **Le 5 e 6 octobre** : multi collections
- ♦ **Le 2 et 3 novembre** : jouets en bois et anciens, disque, décorations de Noël.
- ♦ **Le 7 et 8 décembre** : décorations de Noël, belles choses, sports d'hiver.

Ventes nocturnes les 12 juillet et 16 août 2013 de 17h à 20h

Dépôt de marchandises : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

NB : *dépôt de textiles au magasin l'Etikette*

Emmaüs Centre Alsace

6 place de l'Abbée Pierre

67750 SCHERWILLER

03 88 82 05 24

scherwiller@emmaus-alsace.com



Emmaüs Etikette

2 rue Baudinot

67600 SELESTAT

03 88 82 60 35

etikette@emmaus-alsace.com